



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/75

Adaptation du montant de l'opération n° 60047527 "œuvres d'art - acquisitions et restaurations 2017-2020" et révision de l'AP n° 2016-1, programme 00005

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020
DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/75 - ADAPTATION DU MONTANT DE L'OPERATION N° 60047527 "ŒUVRES D'ART - ACQUISITIONS ET RESTAURATIONS 2017-2020" ET REVISION DE L'AP N° 2016-1, PROGRAMME 00005 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2016/2642 du 16 décembre 2016, le Conseil municipal a approuvé le lancement de l'opération « œuvres d'art - acquisitions et restaurations 2017-2020 » pour un montant de 2 508 000 € et voté l'autorisation de programme n° 2016-1, programme 00005.

Par délibération n° 2020/5344 en date du 27 janvier 2020, a été approuvée l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle d' « Œuvres d'art - Acquisitions et restaurations 2017-2020 » n° 2016-1, programme 00005.

Il est nécessaire d'augmenter cette enveloppe d'un montant de 351 000 € pour plusieurs projets pour lesquels des recettes sont attendues ou des crédits gagés sur d'autres enveloppes :

- le Musée d'art contemporain (MAC) propose de soutenir les artistes locaux par l'acquisition d'œuvres pour un montant de 20 k€ supplémentaire (rendu de 20 k€ sur le budget de fonctionnement). Le Musée Gadagne propose également l'acquisition d'une œuvre d'un artiste local pour un montant de 18 k€ (pour laquelle des mécénats seront conclus) ;

- le Musée Gadagne souhaite restaurer la barque Vivier, élément phare de la 2^{ème} phase de la refonte du parcours histoire sur la thématique des "Fleuves", pour un montant de 140 k€ : dont 50 k€ pris en charge sur sa dotation annuelle, 90 k€ supplémentaires sont donc nécessaires, pour lesquels des mécénats seront conclus prochainement ;

- le MBA doit faire face en 2020 à des dépenses supplémentaires en restauration liées à deux sinistres (pour lesquels l'assurance ne prend pas en charge) pour un montant global de 50 k€ : d'une part, un dégât des eaux dans le réfectoire causé par la vétusté de la plomberie qui nécessite la restauration de deux décors peints de Louis Cretey et, d'autre part, une infestation. Il est proposé de financer cette augmentation à hauteur de 50 k€ par la diminution d'une opération de travaux sur les locaux du « Quadrilatère » pour 50 k€ ;

- le MBA souhaite, par ailleurs, acquérir un dessin de Degas qui a été présenté dans l'exposition Drapé, pour un montant de 90 k€. Le MBA a réservé 40 k€ sur sa dotation acquisition restauration de cette année pour cette acquisition, les 50 k€ restants sont financés par le Cercle Poussin ;

- enfin, le service gestion des patrimoines de la DAC doit intervenir en urgence pour la restauration d'un tableau classé monuments historique pour un montant de 10 k€. Il est proposé de financer ces 10 k€ sur l'enveloppe « études pour convention patrimoine ». La

restauration de 6 tableaux au sein de l'église St Bruno est également prévue pour un montant de 113 k€ estimés. La DRAC apporte 40 à 50% du montant HT sur les tableaux classés et, le restant, sera versé par une subvention privée provenant de mécénat, animé par l'association de St Bruno.

Il convient donc d'augmenter le montant global de l'opération de 351 000 € portant ainsi le montant de l'opération et de l'AP à 2 874 802 €

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2016/2642 du 16 décembre 2016 et n° 2020/5344 en date du 27 janvier 2020 ;

DELIBERE

- 1- Le nouveau montant de l'autorisation de programme n°2016-1 « Œuvres d'art - Acquisitions et restaurations 2017-2020 », programme n°00005, constituant la limite supérieure des dépenses pour cette opération est fixée à 2 874 802 €
- 2- Le nouveau montant de l'opération n° 60047527 « Ouvres d'art – acquisitions et restaurations 2017-2020 » est approuvé. L'opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme citée ci-dessus.
- 3- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00005, AP n° 2016-1, opération n° 60047527 et seront imputées sur les chapitres 21 et 23 (et autres), fonctions 30, 321, 322, 323, 324 et autres, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- années antérieures :	1 806 605 €;
- année 2020 :	1 068 197 €
- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Nathalie PERRIN-GILBERT